



Consultation publique sur les nuisances sonores

Le préfet du Val-d'Oise, en charge de l'EIAE (étude d'impact selon l'approche équilibrée), sollicite votre avis jusqu'au 14 mars concernant les nuisances sonores liées à l'aéroport Charles-de-Gaulle.



Afin d'améliorer la situation environnementale autour de l'aéroport dans le respect de la réglementation, une étude d'impact selon l'approche équilibrée (EIAE) a été lancée sur Paris-CDG.

Cette consultation vise à mieux apprécier la capacité des compagnies aériennes à satisfaire les nouvelles mesures opérationnelles envisagées et à recueillir les observations des parties prenantes sur ces nouvelles mesures opérationnelles. Elle vise également à bien calibrer les différents types de restrictions visant à inciter les compagnies à accélérer l'amélioration de leur flotte, afin d'atteindre

l'objectif de réduction de bruit.

La consultation se déroulera jusqu'au **14 mars 2025**, [sur le site du gouvernement](#) où vous pouvez présenter vos observations.

Après cette période, un rapport de synthèse de l'étude d'impact de l'approche équilibrée sera transmis par le préfet du Val-d'Oise aux ministères chargés des transports et de la transition écologique.

Liens utiles

[Site du gouvernement - consultations publiques](#)